



Offre d'emploi

L'Association Mission patrimoine mondial (AMPM) recherche

Un(e) chargé(e) de mission plan de gestion patrimoine mondial

Fiche de poste

Contexte :

La candidature au patrimoine mondial de l'Unesco et l'AMPM

Inscrit sur liste indicative de l'État français le 21 avril 2017, le bien « Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e–XIV^e) » continue sa progression vers une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le bien en série regroupe 8 monuments, positionnés sur la ligne défensive du piémont pyrénéen et autour de la Cité de Carcassonne : Queribus, Peyrepertuse, Termes, Aguilar, Puilaurens, Lastours et Montségur. L'ensemble tire sa « valeur universelle exceptionnelle » (VUE) notamment de la spécificité d'une telle organisation défensive cohérente et organisée en plein Moyen Âge dans le sud de l'Europe. Ces forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne constituent les illustres témoins du système défensif territorial élaboré par le roi de France au lendemain de la « croisade contre les albigeois ».

Pour faire progresser le projet et afin de porter la candidature, lancée par le Département de l'Aude en 2012, les diverses parties prenantes de la démarche se sont fédérées en 2019 dans l'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM). Présidée par le Département de l'Aude, celle-ci regroupe les communes gestionnaires des sites, le Centre des Monuments Nationaux, les EPCI concernés par le projet, le Département de l'Ariège ainsi que le conseil régional d'Occitanie. Elle comprend actuellement deux salariés.

L'AMPM assure l'animation et le pilotage de la démarche de candidature. Elle fédère et coordonne l'ensemble des acteurs du projet. Elle co-construit les plans d'actions pluriannuels selon ses quatre axes de travail principaux et veille au déploiement de ceux-ci :

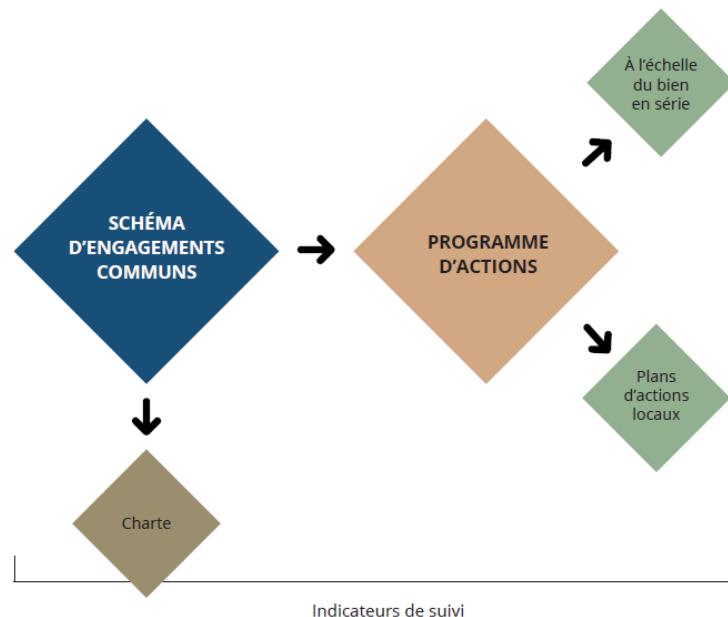
- Axe n°1 : Renforcer le dossier de candidature sous ses différents aspects (recherche, gestion, conservation, valorisation..)
- Axe n°2 : Accompagner les collectivités et les gestionnaires de sites dans la mise en œuvre de leurs plans de gestion (ingénierie, conseils, veille)
- Axe n°3 : Mobiliser, sensibiliser au projet de candidature, à la VUE, favoriser l'engagement des acteurs
- Axe n°4 : Participer aux dynamiques de réseaux régional, national et international – Partage d'expériences

Le projet de candidature au patrimoine mondial s'ancre dans un territoire à forte dominante rurale. Au-delà de leur caractère relativement isolé, les monuments du bien en série (hors cité de Carcassonne) sont tous la propriété de communes dont la population est comprise entre 40 habitants pour la plus petite et 800 habitants pour la plus grande. Cette particularité justifie la nécessité d'une ingénierie territoriale renforcée pour accompagner les élus localement et faire aboutir le projet.

Le plan de gestion

En 2020, les porteurs de projet se sont collectivement engagés dans la co-élaboration du plan de gestion du bien en série, validé en janvier 2023. Le plan de gestion constitue désormais la feuille de route stipulant l'ensemble des orientations permettant de préserver et mettre en valeur le bien.

Celui-ci comprend plusieurs engagements : préservation des monuments et de leur environnement naturel et paysager, renforcement de la connaissance scientifique, optimisation des outils de protection et de gestion,



communication-médiation, développement local...

Ces engagements sont ensuite déclinés en programme d'actions qui trouve une traduction à deux échelles :

- Celle du bien en série, via des actions communes à l'ensemble des huit monuments
- Celles de chacun des sites via des plans d'actions locaux spécifiques

Certaines de ces actions sont d'ores et déjà engagées.

Le déploiement de ce plan de gestion et sa déclinaison en plans d'actions locaux requiert un renforcement de l'équipe technique de l'AMPM, à travers notamment le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission plan de gestion patrimoine mondial.

Principale mission : ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités

Le/la chargé(e) de mission assurera un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conseil et un travail d'ingénierie auprès des collectivités du bien en série, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de leurs plans d'action locaux dont il sera garant du bon déploiement.

NB : Les plans d'action locaux s'entendent par la réalisation de projets de nature, de typologie et d'échelles diverses, depuis leur conception jusqu'à la réalisation (études de faisabilité, études de programmation, de maîtrise d'œuvre) : mise en valeur globale du site dans sa dimension élargie, projet d'aménagement paysager, architectural et urbain, projet environnemental, création d'événements/manifestations, création ou modification de documents d'urbanisme, de documents d'aménagements ou de gestion, projet de gestion agricole etc...

Périmètre d'intervention :

Le/la chargé(e) de mission interviendra en priorité auprès des collectivités directement concernées par l'application du plan de gestion, à l'échelle du bien et de la zone tampon.

Il/elle sera amené(e) à interagir et collaborer dans un contexte d'ingénierie territoriale renforcée, avec une série de partenaires institutionnels et techniques variés, dont particulièrement : CD 11, CAUE, et PNRCF...

Principales tâches :

Cet accompagnement à la gestion de projets, se traduira notamment par les tâches suivantes :

- **Rôle de conseil et d'ingénierie :**

- Identification et formulation avec la maîtrise d'ouvrage des enjeux par projets
- Co-définition de la méthode de réalisation du projet
- Identification des compétences nécessaires et acteurs concernés
- Aide à la rédaction des DCE le cas échéant¹- Conseil en recrutement des bureaux d'études spécialisés
- Accompagnement dans la mise en œuvre du projet

- **Appui à l'élaboration et sécurisation des PPI en lien avec les actions proposées dans le cadre du plan de gestion² :**

- Identification des co-financements possibles, mobilisables pour le(s) projet(s) et dans la durée
- Analyse concertée des capacités d'investissement de la maîtrise d'ouvrage au regard des ambitions de(s) projet(s) et proposition d'un calendrier réaliste
- Sécurisation du projet sur le long terme

- **Appui administratif sur la durée de réalisation du projet :**

- Aide au montage de dossiers de financements, de demandes d'autorisation ou de permis en secteurs réglementés, en fonction des réglementations en vigueur, des servitudes existantes ainsi que des enjeux spécifiques...
- Suivi d'études, de travaux, veille calendaire, rédaction de courriers, de comptes-rendus...

- **Relais auprès des différents partenaires ou instances, rôle de sensibilisation :**

- Coordination et animation des réseaux d'acteurs impliqués dans le projet : services instructeurs de l'Etat, partenaires institutionnels, co-financeurs...
- Veille quant à la retranscription des enjeux de gestion et de préservation du bien en série (zones tampons et cadre distant) dans les documents cadres, documents d'urbanisme et de gestion aux échelles locales et régionales (PLU(i), SCOT, documents d'aménagements sylvicoles, chartes, cartographies etc...)

¹Hors travaux monuments historiques et projets déjà soumis à AMO

² A ce titre, il/elle sera en lien direct avec la coordinatrice de l'ingénierie financière des projets agricoles, touristiques et patrimoniaux (CD 11), les chefs de projets territoriaux, et sera l'interlocuteur privilégié des co-financeurs.

- Convocation et/ou participation aux réunions de suivi de ces travaux
- Sensibilisation récurrente et régulière des élus et acteurs locaux aux enjeux de préservation du bien et de la VUE, aux enjeux du plan de gestion

Le chargé de mission participera activement à la vie de l'AMPM, aux différentes réunions techniques et instances décisionnaires de la structure (conseil d'administration, Assemblée Générale, comité de bien...)

Profil recherché :

- Bac +5 (ou équivalent) en développement de projets, aménagement du territoire, droit des collectivités ou équivalent

Compétences et qualifications requises :

- Capacités en gestion de projet
- Accompagnement des collectivités
- Connaissance des règlements : codes de l'urbanisme, du patrimoine, de l'environnement, des marchés publics - notions juridiques
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Montage de dossiers de subventions
- Dynamisme et sens relationnel
- Analyse financière
- Autonomie, disponibilité
- Rigueur, structure et méthode
- Qualités rédactionnelles
- Permis B

Les « plus » appréciés :

- Connaissances en architecture, urbanisme, paysage
- Travail auprès de collectivités en milieu rural et bonne connaissance de ce contexte
- Capacité à travailler en équipe et en mode projet

Conditions :

- Type d'emploi : CDD d'un an renouvelable
- Temps complet : 35h/semaine (temps de travail adaptable – RTT)
- Lieu de travail : Hôtel du département – Allée Raymond Courrière - 11 855 Carcassonne Cedex 9
- Prise de poste souhaitée : dès que possible – courant mars/avril 2023
- Niveau de rémunération minimum : indice 2.4 de la Convention collective des organismes de tourisme
- Nombreux déplacements sur site à prévoir (véhicule de service)

Candidatures et contacts :

Lettre de motivation et CV à envoyer à l'attention du président délégué de l'AMPM

Date limite de réception des offres : le 17 février 2023 à 17h

Contacts et renseignements :

contact.ampm@audre.fr

04 68 11 64 90